

NOUVELLES DU BAC

Divers collaborateurs

Volume 69, numéro 3, 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1105384ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1105384ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

collaborateurs, D. (2001). NOUVELLES DU BAC. *Assurances*, 69(3), 497–499.

<https://doi.org/10.7202/1105384ar>

**NOUVELLES DU BAC/
NEWS FROM IBC**

**par divers collaborateurs/
by various contributors**

1. Abolition de la taxe de vente au détail sur les primes d'assurance automobile en Ontario, par Eileen Young

Le document d'orientation du Groupe de travail concernant les taxes sur les opérations a joué un rôle déterminant dans la décision du ministère des Finances de l'Ontario d'éliminer la taxe de vente sur les primes d'assurance automobile d'ici quatre ans. Cette décision a été annoncée dans le budget du Gouvernement de l'Ontario du 2 mai 1990.

2. Unclaimed Property Act (projet de loi 91 de la Colombie-Britannique), par Doug Hogan

Cette législation a pris effet le 1^{er} juillet 2000. Au départ, ce projet de loi visait à obliger les assureurs à remettre au gouvernement toute somme dont on ne pouvait identifier le véritable propriétaire, le Gouvernement devant alors s'efforcer de retracer ces personnes. En vertu de la Loi amendée, il suffirait désormais pour les assureurs de démontrer qu'ils ont mis en place un mécanisme permettant de remettre les sommes non déclarées à leur véritable propriétaire.

3. Système de gestion du respect de la législation (SGRL), par Jane Gardner-Robinson

Depuis le 1 janvier 2001, les sociétés doivent se conformer au SGRL du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Le SGRL ne précise pas la façon dont une société doit vérifier si elle se conforme à la *Loi sur les sociétés d'assurances*. Chaque société doit choisir entre une approche simple fondée sur une fiche de contrôle et une démarche plus compliquée faisant notamment appel à un logiciel informatique. Par souci de conformité au SGRL, chaque société doit documenter ses mécanismes et

procédures de conformité. Un groupe spécial de membres du sous-comité suit l'évolution de la situation.

4. La deuxième loi de Newton, par Paul Kovacs

Depuis quelques années, le BAC utilise l'indice de mouvement comme indicateur de l'orientation de l'industrie de l'assurance de dommages. Cet indice représente le nombre de marchés qui enregistrent un meilleur ratio sinistres-primés pour la période de douze mois se terminant au cours d'un trimestre donné par rapport à celui de la même période de l'année précédente. Les marchés de l'assurance automobile, des biens commerciaux et des biens personnels dans les provinces de l'Atlantique, au Québec, en Ontario, dans les Prairies et en Colombie-Britannique représentent les 15 marchés pris en compte par l'indice. À l'heure actuelle (décembre 2000), l'indice se situe à son niveau le plus bas.

Il est utile d'adjoindre à l'indice de mouvement une mesure de la situation actuelle de l'industrie, car les marchés sont plus susceptibles d'afficher de meilleurs résultats sur un marché faible que sur un marché vigoureux, et vice-versa. Il est possible d'utiliser le ratio classique de l'industrie au chapitre des sinistres-primés ou le ratio combiné, mais ces ratios suivent davantage la tendance des grands marchés.

À l'heure actuelle, l'industrie traverse une période où les résultats de souscription généraux sont faibles et seuls quelques marchés montrent des signes d'amélioration. En conséquence, tant qu'un mouvement positif ne sera pas fermement imprimé au marché, il faudra compter au moins une année avant que le marché ne reprenne de sa vigueur.

5. Stratégie du lobby fiscal du BAC, par Stuart Kistruck

Au début des années 90, les administrations publiques du Canada étaient au prise avec des déficits sans cesse croissants. D'intenses pressions étaient exercées pour augmenter les taxes et les impôts.

Pour riposter à cette tendance d'imposition accrue, le BAC a retenu les services de la firme Ernst & Young pour examiner les taxes et impôts qui influent sur l'industrie de l'assurance de dommages, de manière à prouver que le fardeau fiscal de cette dernière est démesurément élevé.

6. Renouveau du plan stratégique, par Stuart Kistruck

Le BAC renouvelle son plan stratégique tous les cinq ans. Il consultait ses membres, l'an dernier, pour déterminer les priorités stratégiques de l'industrie et examiner les critères devant servir à déterminer l'importance relative de chaque priorité du point de vue national.

Au début de la présente année, une nouvelle série de consultations eut lieu afin de réexaminer à nouveau les critères ci-dessus, permettant au BAC d'établir un consensus dans l'ensemble de l'industrie à l'égard d'une liste de priorités qui seront abordées au cours des cinq prochaines années.

7. Test de suffisance du capital (TSC), par Eileen Young

Le Groupe de travail sur la fiscalité a examiné, en début d'année, les enjeux fiscaux qui pourraient découler du TSC – que ce soit dans l'ensemble de l'industrie ou dans une société en particulier. Le TSC devrait influencer sur l'actif au bilan (placements), plutôt que sur le passif.

8. Cadre de pénalités pour production tardive et erronée (PPTE), par Jane Gardner-Robinson

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a instauré la PPTE, qui assujettit les assureurs et les banques à des pénalités financières pour production tardive et erronée d'états financiers et non financiers. Le BSIF a proposé d'échelonner l'implantation de ce cadre sur une période de 12 mois, à compter du 1^{er} avril dernier. À compter du 1^{er} avril 2002, les sociétés devront acquitter les factures qui leur seraient envoyées au sujet des dites pénalités.

* * *

1. RST Lifted on Ontario Auto Insurance, by Eileen Young

The Tax Panel's discussion paper on transaction taxes played a key role on the Ontario Ministry of Finance's decision to eliminate the retail sales tax on automobile insurance over the next four years. The change was announced in the Government of Ontario's May 2, 2000 Budget.